



UNION SYNDICALE DES HOSPITALIERS DE NICE

CHU DE NICE

4, Avenue reine Victoria – CS91179 – 06003 Nice cedex / Tel : 04.92.03.44.73



Monsieur le Directeur Général
Du CHU de NICE
Grand-hôtel – 4^{ème} étage
HOPITAL DE CIMIEZ

Nice le 28 Novembre 2024

Objet : Préavis de grève local / 05/12/2024

Monsieur le Directeur Général,

Par ce courrier nous déposons auprès de vous un préavis de grève local de 24h à partir du **5 décembre 2024** pour l'ensemble du personnel du CHU de Nice conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n°777 du 31 Juillet 1963.

Sous réserve d'une solution satisfaisante aux personnels concernés intervenue dans le cadre des dispositions des articles 1^{er} et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée du 31 Juillet 1963 des cessations concertées du travail prendront effet.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux des services relevant des établissements visés par la loi du 31 juillet 1963 (article 1^{er}).

Au niveau national :

Les agents, salari.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus Précaires

- La création d'un pôle public du médicament et la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments

Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :

- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens en pérennisant le financement de la Sécurité sociale uniquement sur des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux et d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG pour assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux qui se monte à 30 milliards d'euros
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les hôpitaux
- La suppression des exonérations de cotisations
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur publ

Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :

- La revalorisation des salaires et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2000 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou-tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social ; la reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, ouvrières) permettant de créer 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 emplois en EHPAD.
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et Sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'abrogation des journées de carence dans le secteur public et privé
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Au niveau local :

- **L'ouverture de négociations sur les conditions de travail et les effectifs du CHU dans le cadre de la révision du tableau des effectifs prévus par la Direction sur la base des besoins réels des services afin de palier à l'augmentation incessante des charges de travail dans les services et secteurs, sources de risques psychosociaux et de possibles dégradations des soins sur l'ensemble des services,**
- **Retrait du CREF,**
- **Une politique audacieuse de mise en stage de tous les contractuels afin de résorber l'emploi précaire,**
- **L'embauche de personnels médicaux et non médicaux pour renforcer les effectifs, développer les activités de spécialités et respecter les conditions de vie professionnelle et privée des agents : l'engagement d'un plan massif pluriannuel de titularisation dans tous les grades,**
- **L'Augmentation des places de crèche,**

- L'attribution d'un plateau repas pour le personnel de nuit et le week-end,
- L'accès gratuit aux soins et traitements pour le personnel hospitalier,
- Réintégration plus rapide des agents à mi-temps thérapeutique, avec restrictions médicales...
- La mise en place d'une politique ambitieuse de formation professionnelle à la hauteur des besoins concernant les métiers en tension (que chaque agent ayant réussi le concours puisse bénéficier de la formation professionnelle),
- L'arrêt de la vente du patrimoine du CHU,
- Un plan de fidélisation pour toutes les catégories professionnelles notamment les métiers en tension,
- Le retour de la Chirurgie Cardiaque au CHU de Nice,
- Un véritable Pôle Public Femme Mère enfant au CHU de Nice,
- Offrir un véritable service public de santé à la population,
- L'amélioration des conditions d'études des agents en formation,
- Le classement du CHU de Nice en zone de vie chère (indemnité de résidence),
- Arrêt des assignations abusives et respect du droit de grève,
- Une réelle médecine du travail à la hauteur de notre établissement,
- L'arrêt du « turn-over » jour / nuit,
- L'étalement des retenues de salaire concernant les jours de grève,
- L'arrêt de la nouvelle gouvernance « délégation polaire » au CHU de Nice,
- Un moratoire sur la construction d'un méga Hôpital sur la plaine du var qui entraîne la suppression de deux hôpitaux au CHU de Nice (l'Archet et Cimiez).

Dans l'attente nous vous demandons de prendre toute disposition dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de Juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n°2 du 4 Août 1981.

Nous vous rappelons que nos organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels. (Dans le cas d'une négociation du service minimum en accord avec la Direction).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stéphane GAUBERTI
Secrétaire Général
Syndicat CGT CHU de Nice

U S H N
CGT Hôpital de Cimiez
 4 Av. Reine Victoria 06003 Nice cedex 1
 Tél. 04 92 03 44 73 Fax. 04 92 03 43 67
 Mail : cgt-elh.chu@nicc.fr